

# CONDUITE D'ENGINS EN SÉCURITÉ



## R485 cat 1 ou cat 2 « Gerbeur »

*Nombre de participants maximum : 4*

*Formation initiale : 2 jours*

*Formation recyclage 1 jour*

**Formation dispensée selon la recommandation CARSAT/INRS R485.**

**Formation initiale ou recyclage.**

**CACES® ou autorisations de conduite**

**Notions théoriques :** conditions de délivrance de l'autorisation de conduite ; du CACES® ; distinction entre autorisation de conduite et CACES® ; conditions de santé requises.

**Notions de sécurité :** EPI ; sens de circulation ; respect du marquage au sol ; gestes et postures ; entretien du matériel ; prévention ; détection et signalement des anomalies.

**Circulation avec un gerbeur :** à vide ; en charge ; marche avant ; marche arrière.

**Exercices pratiques dans l'atelier :** gerbage et dégerbage.

**Connaître la fonction cariste :** les conditions légales pour exercer la fonction ; les responsabilités pénales ; le rôle ; les activités et les exigences du métier.

**Tests d'évaluation finale :** vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite ou le passage du CACES®.



# R489 cat 1A, cat 1B « Gerbeur avec conducteur porté » cat 3 « Chariot élévateur »

**Nombre de participants maximum : 4**  
**Formation initiale : Cat 1A et 1B : 3 jours / Cat 3 : 4 jours**  
**Formation recyclage : 2 jours**

**Formation dispensée selon la recommandation CARSAT/INRS R489**  
**Formation initiale ou recyclage.**  
**CACES® ou autorisations de conduite**

**Connaître les consignes de sécurité relatives à la manipulation des engins :** la sécurité générale dans l'entreprise ; les consignes de conduite ; les règles de circulation ; les consignes à suivre en cas d'accident ; la lecture des pictogrammes d'information ; les comportements sécuritaires et les comportements dangereux ; les documents relatifs à la sécurité ; les personnes responsables de la sécurité.

**La technologie des chariots automoteurs :** la classification des chariots ; les organes du chariot ; la batterie des engins ; les accessoires ; la lecture des plaques de charge.

**Mise en situation pratique, apprentissages (par groupe de 4 au maximum) :** manœuvrer et circuler ; faire le stockage et le déstockage ; faire le gerbage et le dégerbage ; le chargement et le déchargement.

**Tests d'évaluation finale :** vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite ou le passage de CACES®



## R482 cat A - Tondeuse autoportée

*Formation initiale : 2 jours pour 6 participants maximum  
(si expérience : 1 jour pour 4 participants maximum)  
Formation recyclage : 1 jour pour 4 participants maximum*

**Connaître les machines auto portées** : dénomination du matériel ; particularités techniques ; spécificités d'utilisation ; règles internes d'autorisation de conduite ; différences autoportée et autotractée.

**Savoir charger les autoportées dans la remorque** : charger l'autoportée dans la remorque ; gestes et postures de travail ; règles de protection de la machine ; sécurisation de l'autoportée dans la remorque.

**Utiliser les machines en toute sécurité** : les risques encourus ; les facteurs de danger et les éléments concourant à une bonne sécurité.

**Les conditions de sécurité** : siège ; plateau de coupe ; bac de ramassage ; frein de stationnement ; les équipements de protection individuelle.

**Savoir organiser son chantier** : la préparation et les vérifications d'usage ; savoir signaler son chantier ; les règles de déplacement sur le chantier et hors surface gazonnée.

**Utiliser les machines** : se déplacer avec la machine ; stopper et stationner la machine ; adapter sa vitesse ; maîtriser la hauteur de coupe ; conduire sur terrains plats ou vallonnés ; maîtriser les obstacles.

**Entretenir le matériel** : vérifier les niveaux ; vérifier l'état des carters de protection et des pneus ; identifier un dysfonctionnement et le signaler ; nettoyer les machines.

**Tests d'évaluation finale** : vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite.



## Tracteur -100CV Cat A

**Nombre de participants maximum : 3**

**Formation initiale : 2 jours**

**ou**

**Formation recyclage 1 jour**

### **Formation selon la recommandation R482 – Formation initiale au recyclage**

**Connaître l'engin de chantier :** dénomination du matériel ; particularités techniques ; spécificités d'utilisation ; connaître les différences et leurs applications sur le terrain ; règles internes d'autorisation de conduite ; règles mécaniques.

**Utiliser l'engin en toute sécurité :** les risques encourus ; les facteurs de danger et les éléments concourant à une bonne sécurité ; les conditions de sécurité liées à la météo ; les équipements de protection individuelle ; l'organisation du chantier ; les règles de déplacement.

**Utiliser les machines :** se déplacer avec l'engin ; stopper et stationner le tracteur ; adapter sa vitesse ; mises en situation pratiques sur terrains plats ou vallonnés ; maîtriser les obstacles.

**Entretien le matériel :** vérifier les niveaux ; vérifier l'état des pneus ; identifier un dysfonctionnement et le signaler ; nettoyer les machines et leurs accessoires

**Tests d'évaluation finale :** vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite.



## Tracteur +100CV Cat E

**Formation initiale : 2 jours pour 3 participants maximum**

**ou**

**Formation recyclage : 2 jours pour 4 participants maximum**

### **Formation selon la recommandation R482 – Formation initiale au recyclage**

**Connaître l'engin de chantier :** dénomination du matériel ; particularités techniques ; spécificités d'utilisation ; connaître les différences et leurs applications sur le terrain ; règles internes d'autorisation de conduite ; règles mécaniques.

**Utiliser l'engin en toute sécurité :** les risques encourus ; les facteurs de danger et les éléments concourant à une bonne sécurité ; les conditions de sécurité liées à la météo ; les équipements de protection individuelle ; l'organisation du chantier ; les règles de déplacement.

**Utiliser les machines :** se déplacer avec l'engin ; stopper et stationner le tracteur ; adapter sa vitesse ; mises en situation pratiques sur terrains plats ou vallonnés ; maîtriser les obstacles.

**Entretien le matériel :** vérifier les niveaux ; vérifier l'état des pneus ; identifier un dysfonctionnement et le signaler ; nettoyer les machines et leurs accessoires.

**Tests d'évaluation finale :** vérification des acquis théoriques et techniques permettant la proposition de l'autorisation de conduite.